

Chanteloup

n° 158 juillet 2008 - 35^e année

en-Brie

CANTU LUPI

Bulletin
d'informations
municipales



MARNEetGONDOIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ECOLE LE CANTOU :
La première pierre !



Concert :

Le Big Band
Black Burn
donne le
« la »

PAGE 25



Spectacle :

Les classes
artistiques
font le
Show !

PAGE 25



CLAJ :

La Kermesse
des minots
en images

PAGE 28



LE MOT DU MAIRE



Avec le retour de l'été nous avons tous l'esprit tourné vers les vacances. Cela semble bien légitime de vouloir, pendant quelques jours, oublier les tracas de la vie quotidienne. Le pouvoir d'achat qui stagne, la vie chère, le prix du pétrole qui n'en finit pas de grimper, au

moment même où il faut remplir le réservoir pour prendre la route.

C'est aussi, pour nos enfants, le temps de faire le bilan de l'année scolaire écoulée, d'attendre, avec angoisse ou sérénité, les résultats des examens ou le dernier bulletin scolaire qui décidera du passage dans la classe supérieure.

Comme tous les ans, le mois de juin a été celui des manifestations festives diverses :

- sportives, avec le marathon de Marne-et-Gondoire, la fête du Dojo-club,
- scolaire, avec la fête de fin d'années des enfants des écoles,
- culturelles, avec les activités théâtrales et musicales proposées par le service culturel de la mairie, champêtre, avec le pique-nique géant, pas moins de 300 convives réunis sous la halle des rencontres et, pour clore définitivement la saison, le concert offert gratuitement, par un groupe de jeunes musiciens anglais.

Je n'oublie pas, bien entendu, d'associer à ces événements, l'immense succès que fut –cette année encore– la fête du village et sa traditionnelle brocante.

Pour nous, vos élus, il y a quelque chose de réconfortant et d'encourageant d'assister, mais aussi de participer, avec vous, petits et grands, à toutes ces manifestations. Nous sommes toutes et tous, les acteurs du dynamisme de notre village, contribuant de la sorte, à entretenir cette qualité de vie que chacun apprécie.

Mais juin ne fut pas seulement festif. D'autres événements qui préparent et engagent l'avenir sont intervenus et méritent d'être rapportés.

En premier lieu, du 2 juin au 2 juillet, s'est déroulée l'enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Ces modifications ne sont principalement que des ajustements, ayant pour objectif une meilleure harmonisation des règlements de

zones. De plus elles permettront également :

- à une activité agricole, la cueillette, de se réimplanter au sud-est de notre village, le long du parc de Fontenelle,
- à la maison de retraite du Château de Fontenelle, de pouvoir construire une nouvelle entité de 108 lits, proposant un accueil et des services performants aux pensionnaires de cet établissement.

Il nous faut maintenant attendre le délai réglementaire d'un mois, pour prendre connaissance des conclusions du Commissaire-Enquêteur, Monsieur Jean-Charles Bauve. A l'automne prochain, après avis du préfet et vote du Conseil Municipal le P.L.U. modifié sera applicable.

En second lieu, le mercredi 25 juin, en présence de quelques personnalités, a été symboliquement posée la première pierre de la future école maternelle. Par leur implantation géographique, elles serviront de lien entre le Chanteloup historique et les actuelles et futures constructions de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre. En choisissant un procédé constructif tout bois, nous avons voulu privilégier un bâtiment performant, nous inscrivant ainsi, dans une démarche de développement durable résolument volontaire. Ce nouvel établissement ouvrira ses portes pour la rentrée 2009. Je vous invite à découvrir, dans ce numéro, le reportage photo réalisé par Stéphane Jahan notre nouveau « webmaster ».

La transition est ainsi trouvée pour vous présenter Stéphane, qui assure le remplacement de Virginie Faverson actuellement en congé parental jusqu'en février 2009 et Frédéric Notarfrancesco qui, au secrétariat du maire et des élus, remplace Stéphanie Dupayage absente pour quelques mois en raison d'un congé de maternité. C'est pour moi, l'occasion de leur souhaiter à tous les deux, la bienvenue dans les services administratifs de la mairie et de les remercier de s'être aussi vite intégrés.

Quelque soit votre lieu de villégiature estivale, l'étranger, la mer, la montagne, la campagne ou plus simplement Chanteloup-en-Brie, je vous souhaite, à toutes et à tous de passer de très bonnes vacances.

A bientôt et, bonne lecture de votre Cantu-lupi

Marcel OULÉS
Maire de Chanteloup-en-Brie.

Réunion du vendredi 11 avril 2008



L'an deux mil huit, le 11 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Chanteloup-en-Brie était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel OULÉS, Maire.

Étaient présent(e)s :

M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, Viviane LOMAS et Martine BERNADAT Adjointes au Maire et M. Nicolas VOSSART, Adjoint au Maire.

M. Bernard BECQUERET, Délégué.

M^{mes} Djamilia ACHOUR, Mélanie AKEROYD, Florence ALCON, Véronique TANTER, et Nathalie TISNÉ, et MM. Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Stéphane LAMONTAGNE, Cédric MAIRE, Cédric PETEY et Jean-Charles PONSOT, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET (pouvoir Grégory ATTEBA),

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Cédric MAIRE a été désigné pour remplir cette fonction.

1. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 22 FEVRIER ET 16 MARS 2008

M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance des procès-verbaux du 22 février et 16 mars 2008 et s'ils ont des observations à formuler.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, ET SIGNE, les procès-verbaux du 22 février et 16 mars 2008.

2. MISSION LOCALE DES BOUCLES DE LA MARNE : DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de désigner deux délégués titulaires à la Mission Locale des Boucles de la Marne.

Le Conseil Municipal procède, à vote à main levée, à l'élection des deux délégués titulaires à la Mission Locale des Boucles de la Marne.

Se présentent : M^{mes} Marie-Christine BEAUVIRONNET et Florence ALCON

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Marie-Christine BEAUVIRONNET et Florence ALCON à la Mission Locale des Boucles de la Marne.

3. S.I.R.S.E.F : DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire des environs de Ferrières-en-Brie (S.I.R.S.E.F).

Le Conseil Municipal procède, à vote à main levée, à l'élection des deux délégués titulaire et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire des environs de Ferrières-en-Brie (S.I.R.S.E.F).

Se présentent comme déléguées titulaires : M^{mes} Pierrette MUNIER et Maryse THÉAULT

Se présentent comme déléguées suppléantes : M^{me} Véronique TANTER et Mlle Mélanie AKEROYD

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Pierrette MUNIER et Maryse THÉAULT comme déléguées titulaires et M^{me} Véronique TANTER et Mlle Mélanie AKEROYD comme déléguées suppléantes au Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire des environs de Ferrières-en-Brie (S.I.R.S.E.F).

4. C.L.E.T.C : DESIGNATION DU DELEGUE

M. le Maire informe le Conseil qu'il convient de désigner le délégué titulaire à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C).

Le Conseil Municipal procède, à vote à main levée, à l'élection du délégué titulaire à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C).

Se présentent comme déléguée titulaire : M^{me} Nathalie TISNÉ

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{me} Nathalie TISNÉ à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C).

M. le Maire informe que M. Michel CHARTIER, Président sortant, a été réélu Président de la C.A.M.G lors du Conseil Communautaire qui a eu lieu lundi 7 avril 2008.

(Suite page 4)

**5. COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES :
DESIGNATION DES MEMBRES ELUS**

M. le Maire informe qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut constituer des commissions municipales d'instruction composées exclusivement de Conseillers Municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil.

Commission Enfance et Petite Enfance

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire quatre représentants au sein de la commission « Enfance et Petite Enfance ».

Le Conseil Municipal procède, à vote à main levée, à l'élection des quatre représentants à la Commission « Enfance et Petite Enfance » », présidée par M^{me} Maryse THÉAULT, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires, de l'Enfance et Petite Enfance ayant délégation.

Se présentent comme délégués titulaires : M^{mes} Véronique TANTER, Marie-Christine BEAUVIRONNET et Viviane LOMAS et M. Grégory ATTEBA

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Véronique TANTER, Marie-Christine BEAUVIRONNET et Viviane LOMAS et M. Grégory ATTEBA à la Commission « Enfance et Petite Enfance ».

Commission Jeunesse

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire six représentants au sein de la commission « Jeunesse ».

Le Conseil Municipal procède au vote à mains levées, à l'élection des cinq représentants à la Commission « Jeunesse », présidée par », présidée par M^{me} Viviane LOMAS, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales et de la Jeunesse ayant délégation.

Se présentent comme délégués titulaires : M^{mes} Maryse THÉAULT et Véronique TANTER, et MM. Jean-Charles PONSOT, Grégory ATTEBA et Stéphane LAMONTAGNE

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Maryse THÉAULT et Véronique TANTER, et MM. Jean-Charles PONSOT, Grégory ATTEBA et Stéphane LAMONTAGNE à la Commission « Jeunesse ».

Commission Listes Électorales

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire quatre représentants au sein de la commission « Listes Électorales ».

Se présentent comme délégués titulaires : M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, et Viviane LOMAS, et M. Bernard BECQUERET

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, et Viviane LOMAS, et M. Bernard BECQUERET à la Commission « Listes Électorales ».

Commission Anciens Combattants-Souvenir Français

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire deux représentants au sein de la commission « Anciens Combattants-Souvenir Français ».

Le Conseil Municipal procède au vote à mains levées, à l'élection des deux représentants à la commission « Anciens Combattants-Souvenir Français ».

Se présentent comme délégués titulaires : M^{me} Martine BERNADAT et M. Marcel OULÉS

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{me} Martine BERNADAT et M. Marcel OULÉS à la commission « Anciens Combattants-Souvenir Français ».

Commission Sécurité du Patrimoine

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire un représentant au sein de la commission « Sécurité du Patrimoine ».

Le Conseil Municipal procède au vote à mains levées, à l'élection du représentant à la commission « Sécurité du Patrimoine ».

Se présentent comme délégué titulaire : M. Marcel OULÉS

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M. Marcel OULÉS à la commission « Sécurité du Patrimoine ».

Commission Pandémie Grippale

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire un représentant au sein de la commission « Pandémie Grippale ».

Le Conseil Municipal procède, à vote à main levée, à l'élection du représentant à la commission « Pandémie Grippale ».

Se présentent comme déléguée titulaire : M^{me} Maryse THÉAULT

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{me} Maryse THÉAULT à la commission « Pandémie Grippale ».

Commission Budget-Finances

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire six représentants au sein de la commission « Budget-Finances ».



Le Conseil Municipal procède, à vote à main levée, à l'élection des six représentants à la commission « Budget-Finances ».

Se présentent comme délégués titulaires : M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, Viviane LOMAS, Martine BERNADAT et Florence ALCON et M. Nicolas VOSSART

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, Viviane LOMAS, Martine BERNADAT et Florence ALCON et M. Nicolas VOSSART à la commission « Budget-Finances ».

Commission Manifestations et Cérémonies

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire quatre représentants au sein de la commission « Manifestations et Cérémonies ».

Le Conseil Municipal procède au vote à mains levées, à l'élection des quatre représentants à la commission « Manifestations et Cérémonies », », présidée par M^{me} Martine BERNADAT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, Manifestations et Cérémonies ayant délégation.

Se présentent comme délégués titulaires : M^{mes} Pierrette MUNIER et Marie-Christine BEAUVIRONNET et MM. Ali BOUCHAMA et Grégory ATTEBA

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Pierrette MUNIER et Marie-Christine BEAUVIRONNET et MM. Ali BOUCHAMA et Grégory ATTEBA à la commission « Manifestations et Cérémonies ».

Commission Prévention Routière

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire un représentant au sein de la commission « Prévention Routière ».

Le Conseil Municipal procède au vote à mains levées, à l'élection du représentant à la commission « Prévention Routière ».

Se présentent comme délégué titulaire : M. Cédric PETEY

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M. Cédric PETEY à la commission « Prévention Routière ».

Commission Appel d'Offres

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire trois représentants titulaires et trois représentants suppléants au sein de la commission « Appel d'Offres ».

Le Conseil Municipal procède au vote à mains levées, à l'élection des trois représentants titulaires et trois représentants suppléants à la commission « Appel d'Offres ».

Se présentent comme délégués titulaires : M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT et Viviane LOMAS

Se présentent comme délégués suppléants : M^{lle} Mélanie AKEYROD et MM. Ali BOUCHAMA et Bernard BECQUERET

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT et Viviane LOMAS comme délégués titulaires et M^{lle} Mélanie AKEYROD et MM. Ali BOUCHAMA et Bernard BECQUERET comme délégués suppléants à la commission « Appel d'Offres ».

Commission Bâtiments, Travaux et Voiries

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire trois représentants au sein de la commission « Bâtiments, Travaux et Voiries ».

Le Conseil Municipal procède au vote à mains levées, à l'élection des trois représentants à la commission « Bâtiments, Travaux et Voiries », », présidée par M. Nicolas VOSSART, Adjoint au Maire chargé des Bâtiments, Travaux et Voiries ayant délégation.

Se présentent comme délégués titulaires : MM. Cédric MAIRE, Ali BOUCHAMA et Cédric PETEY

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, MM. Cédric MAIRE, Ali BOUCHAMA et Cédric PETEY à la commission « Bâtiments, Travaux et Voiries ».

Commission Attribution des Logements Locatifs

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire deux représentants au sein de la commission « Attribution des Logements Locatifs ».

Le Conseil Municipal procède, à vote à main levée, à l'élection des deux représentants à la commission « Attribution des Logements Locatifs ».

Se présentent comme déléguées titulaires : M^{mes} Pierrette MUNIER et Viviane LOMAS

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Pierrette MUNIER et Viviane LOMAS à la commission « Attribution des Logements Locatifs ».

6.COMITES CONSULTATIFS PERMANENTS : DESIGNATION DES MEMBRES ELUS

M. Ali BOUCHAMA quitte la séance à 21h07 et donne pouvoir à M. Marcel OULÉS.

M. le Maire informe qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut constituer des comités consultatifs associant des représentants des habitants de la commune et notamment de leurs associations. Ils sont librement créés par le Conseil Municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire. Cette composition est revue chaque année par le Conseil, qui peut-être amené à le modifier.

(suite page 6)

Comité Consultatif Vie Associative

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire quatre représentants au sein du comité consultatif « Vie Associative ».

Le Conseil Municipal procède au vote à mains levées, à l'élection des quatre représentants au comité consultatif « Vie Associative », », présidée par M^{mes} Viviane LOMAS, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales et de la Jeunesse ayant délégation.

Se présentent comme délégués titulaires : M^{mes} Marie-Christine BEAUVIRONNET, Maryse THÉAULT et Mélanie AKEROYD et M. Jean-Charles PONSOT

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Marie-Christine BEAUVIRONNET, Maryse THÉAULT et Mélanie AKEROYD et M. Jean-Charles PONSOT au comité consultatif « Vie Associative ».

Comité Consultatif Urbanisme + PLU

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire six représentants au sein du comité consultatif « Urbanisme + PLU ».

Le Conseil Municipal procède au vote à mains levées, à l'élection des six représentants au comité consultatif « Urbanisme + PLU ».

Se présentent comme délégués titulaires : M^{me} Pierrette MUNIER et MM. Bernard BECQUERET, Nicolas VOSSART, Cédric PETEY, Ali BOUCHAMA et Stéphane LAMONTAGNE

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{me} Pierrette MUNIER et MM. Bernard BECQUERET, Nicolas VOSSART, Cédric PETEY, Ali BOUCHAMA et Stéphane LAMONTAGNE au comité consultatif « Urbanisme + PLU ».

Comité Consultatif Culture

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire deux représentants au sein du comité consultatif « Culture ».

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée, à l'élection des deux représentants au comité consultatif « Culture », », présidée par M^{mes} Martine BERNADAT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, des Manifestations et Cérémonies ayant délégation.

Comité Consultatif École

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire six représentants au sein du comité consultatif « École ».

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée, à l'élection des six représentants au comité consultatif « École », », présidée par M^{me} Maryse THÉAULT, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires, de l'Enfance et

Petite Enfance ayant délégation.

Se présentent comme délégués titulaires : M^{mes} Pierrette MUNIER, Viviane LOMAS et Véronique TANTER et MM. Marcel OULÉS, Nicolas VOSSART et Grégory ATTEBA

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Pierrette MUNIER, Viviane LOMAS et Véronique TANTER et MM. Marcel OULÉS, Nicolas VOSSART et Grégory ATTEBA au comité consultatif « École ».

Comité Consultatif Vie Citoyenne

M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'élire cinq représentants au sein du comité consultatif « Vie Citoyenne ».

Le Conseil Municipal procède au vote à mains levées, à l'élection des cinq représentants au comité consultatif « Vie Citoyenne », », présidée par M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET, Déléguée chargée de la Vie Citoyenne ayant délégation.

Se présentent comme délégués titulaires : M^{mes} Djamila ACHOUR, Florence ALCON, Martine BERNADAT et Véronique TANTER et M. Grégory ATTEBA

LE CONSEIL ÉLIT, à l'unanimité, M^{mes} Djamila ACHOUR, Florence ALCON, Martine BERNADAT et Véronique TANTER et M. Grégory ATTEBA au comité consultatif « Vie Citoyenne ».

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2007

M^{me} Pierrette MUNIER informe le Conseil que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2007 a été réalisée par le receveur de Bussy-Saint-Georges et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

M^{me} Pierrette MUNIER précise que le receveur a transmis à la commune son Compte de Gestion pour l'année 2007 comme la loi lui en fait l'obligation et présente celui-ci au Conseil Municipal.

M. le receveur a repris, dans ses écritures, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion pour l'année 2007.

M^{me} Pierrette MUNIER présente le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2007, arrêté comme suit :



Section de fonctionnement :

Recettes :	1 575 364,10 €
Dépenses :	1 542 099,75 €
Solde d'exécution 2007 :	33 264,35 €
Solde N-1 reporté :	36 185,27 €
Excédent de fonctionnement :	69 449,62 €

Section d'investissement :

Dépenses :	882 098,12 €
Recettes :	861 813,81 €
Déficit d'exécution :	20 284,31 €
Solde N-1 reporté :	4 139,63 €
Déficit d'investissement.....:	16 144,68 €
Reste à réaliser dépenses... :	6 106 774,38 €
Reste à réaliser recettes... :	6 106 774,38 €
Déficit d'exécution 2007...:	16 144,68 €

DÉCIDE que ces sommes seront reprises au budget prévisionnel 2008 aux :

Compte R 002 :	53 304,94 €
Compte D 001 :	16 144,68 €
Compte 1068 :	16 144,68 €

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M^{me} Pierrette MUNIER, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède au vote du Compte Administratif pour l'exercice 2007.

LE CONSEIL ADOPTE, par 17 voix pour (absence de vote de M. le Maire et M. Ali BOUCHAMA absent excusé pouvoir donné à M. le Maire).

8.VOTE DES INDEMNITES DES ELUS

Retour de M. Ali BOUCHAMA à 21h35.

M. le Maire informe le Conseil que le Code Électoral et notamment les articles L.2123-20 à L2123-24-1 fixe le montant des indemnités des élus. Il convient donc de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes au Maire et aux Délégués.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint au maire et de délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L2123-23, L2123-24 et L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Maire : 34,76 %**
- **Adjointes au maire : 15,79 %**

Article 2 : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, comptes 6531 et 6533 de la section de fonctionnement du budget communal,

Article 3 : un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

9.VOTE D'UNE SUBVENTION AU RUGBY CLUB DE LAGNY SUR MARNE

M. le Maire informe le Conseil que l'Association Sportive de Rugby de Lagny-sur-Marne », en association avec la C.A.M.G., les communes de Marne-et-Gondoire, l'Education Nationale et le Comité Départemental de Rugby de Seine-et-Marne, renouvelle son opération « le Mondial de Marne-et-Gondoire » qui aura lieu le 13 juin prochain. Il précise qu'une classe élémentaire représentera la commune à cette manifestation.

L'organisation de cette manifestation a un coût estimé à 4 000 €.

Le comité de pilotage de cette manifestation sollicite des subventions auprès des communes participantes.

Monsieur le Maire propose d'attribuer 100 € de subvention exceptionnelle.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association Sportive de Rugby de Lagny-sur-Marne.

DIT que cette dépense a été prévue au budget de la commune.

10.VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

M^{me} Pierrette MUNIER informe le Conseil que le budget 2008 s'équilibre en recettes et dépenses à 8 299 223, 82 €.

Les dépenses et recettes de fonctionnement atteignent 1 890 451, 94 €.

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 6 408 771, 88 € et se composent de crédits nouveaux pour 285 852,82 €, de 16 144,68 € de déficit 2007 (compte 1068) et des restes à réaliser 2007 pour un montant de 6 106 774, 38 € (voir état joint).

La première partie porte sur la section de fonctionnement.

La deuxième partie est relative aux opérations nouvelles de la section d'investissement.

(suite page 8)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes s'élèvent à 1 837 147 €. Les recettes de fonctionnement intègrent le résultat disponible de l'exercice 2007, qu'il vous est proposé d'affecter sur la section de fonctionnement pour un montant de 53 304, 94 €.

Les recettes réelles par nature :

	2008	2007
Vente de produits - Prestations	183 000	168 063
Dotations et participations	375 736	319 290

Les dépenses par nature :

	2008	2007
Charges à caractère général ¹	477 380	432 650
Charges de personnel ²	982 300	893 586,22
Autres charges courantes	167 218,12	163 163,64
Frais financiers ³	50 000	52 477,55
TOTAL	1 676 898,12	1 541 878,31
Transfert à la section d'investissement	213 553,82	
TOTAL	1 890 451,94	

¹ Les plus gros postes sont : l'alimentation 77 000 € ; énergie 7 500 € ; entretien de voies et réseau 45 000 € ; entretien des locaux 32 000 €.

² Remplacement congés maternité + recrutement anticipé secrétaire + recrutement voirie (53 % de la section de fonctionnement).

³ Prise en compte de l'augmentation des taux d'intérêt pour un prêt variable.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits nouveaux de la section d'investissement s'élèvent à 285 852, 82 €.

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Taxe locale d'équipement (TLE) :	33 174 €
Fond de compensation TVA (FCTVA) : calculé sur les dépenses d'investissement de l'année 2006 au taux de 15,6 %	35 206 €
Subvention non perçue en 2007 :	3 919 €
Virement de la section de fonctionnement :	213 852,82 €
Compte 1068 régularisation déficit 2007 :	16 144, 68 €

Les dépenses se décomposent comme suit :

Achat d'un piano	4 300 €
Travaux ateliers	13 103 €
Achat parking	45 734 €
Maîtrise d'ouvrage école du loupiot	70 000 €
Balanoire	7 000 €
Equipement écoles	6 000 €
Informatique	5 000 €
Remboursement de la dette	110 000 €
Travaux tennis	5 200 €
Achat matériel de voiries	5 000 €
Travaux école	4 000 €
Mise En sécurité jeux place J.Tati	5 000 €
Autre	5 515, 82 €

LE CONSEIL, à l'unanimité :

ADOpte la section « Fonctionnement » par chapitre, arrêté comme suit : les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 1 890 451, 94 €

ADOpte la section « Investissement » par compte, arrêtée comme suit : les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 6 408 771, 88 €

Répartis ainsi :

- Déficit 2007 :	16 144, 68 €
- Nouveau investissements :	285 852, 82 €
- Reste à réaliser :	6 106 774, 38 €

APPROUVE le budget prévisionnel de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

	Dépenses
-Investissement	6 408 771,88 €
-Fonctionnement	1 890 451,94 €
TOTAL	8 299 223,82 €

	Recettes
-Investissement	6 408 771,88 €
-Fonctionnement	1 890 451,94 €
TOTAL	8 299 223,82 €



PRÉCISE que le budget de l'exercice 2008 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

4.ACQUISITION DU PARKING ROUTE DE LA FERME DU PAVILLON

M. le Maire informe qu'il s'agit de l'acquisition amiable de la parcelle de terrain lieudit « Route de la Ferme du Pavillon » cadastrée section B numéro 748 pour une superficie de 483 m² aménagée en parking.

La société GILL PROMOTION a accepté de vendre cette parcelle à la commune au prix de 45 734 €, prix définitif et non révisable.

LE CONSEIL VALIDE, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 748 pour un montant de 45 734 €, aux charges et conditions ordinaires en pareille matière.

AUTORISE le Maire à signer les actes notariés afférents.

5.DELIBERATION POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

M. le Maire informe que pour palier à d'éventuels problèmes d'absence de personnel, il est décidé de passer une convention avec le Centre de Gestion pour une mise à disposition d'une secrétaire itinérante durant les périodes d'absence.

LE CONSEIL DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer une convention entre le Centre de Gestion de Seine-et-Marne et la Mairie pour une mise à disposition d'une secrétaire itinérante durant les périodes d'absence.

6.APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'EPAMARNE

M. le Maire expose qu'en date du 22 février 2008, par délibération, le Conseil Municipal retenait l'EPAMarne comme assistant à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation de l'école du LOUPIOT.

Qu'en date du 22 février 2008, par délibération, le Conseil Municipal arrête le programme des travaux de réhabilitation de l'école du LOUPIOT.

Il informe qu'il est nécessaire à présent de signer un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, avec l'EPAMarne, définissant le programme, l'enveloppe financière, le calendrier d'exécution des travaux et les dispositions diverses relatives à ce contrat.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'EPAMarne pour la réhabilitation de l'école du LOUPIOT.

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat.

7.QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

M. le Maire demande si des personnes dans le public souhaitent poser des questions.

La parole est donnée au public.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 heures 20

LE MAIRE
Marcel OULÉS



AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du samedi 14 juin 2008

L'an deux mil huit, le 14 juin, à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Chanteloup-en-Brie était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marcel OULÉS, Maire.

Étaient présent(e)s : M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT, Viviane LOMAS et Martine BERNADAT et M. Nicolas VOSSART Adjoint(e)s au Maire, M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET Déléguée, M^{mes} Djamila ACHOUR, Mélanie AKEROYD et Nathalie TISNÉ et MM. Grégory ATTEBA, Ali BOUCHAMA, Stéphane LAMONTAGNE, et Cédric PETEY, Conseillers Municipaux.

Absent(e) excusée ayant donné pouvoir :

M. Bernard BECQUERET (pouvoir M^{me} Pierrette MUNIER), M^{me} Florence ALCON (pouvoir M^{me} Maryse THÉAULT), M. Cédric MAIRE (pouvoir M. Nicolas VOSSART), M. Jean-Charles PONSOT (pouvoir M^{me} Viviane LOMAS), M^{me} Véronique TANTER (pouvoir M^{me} Marie-Christine BEAUVIRONNET).

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M^{me} Pierrette MUNIER a été désignée pour remplir cette fonction.

M. le Maire a présenté M. Frédéric NOTARFRANCESCO qui est chargé du Secrétariat du Maire et des Adjointes pendant le congé maternité de Stéphanie DUPAYAGE.

M. le Maire a présenté M^{me} Isabelle IBAN qui est chargé de l'Urbanisme pendant le congé maternité de Stéphanie DUPAYAGE.

M. le Maire a présenté M. Stéphane JAHAN (Webmaster), remplaçant de Madame Virginie FAVERON.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 AVRIL 2008

M. le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2008 et s'ils ont des observations à formuler.

LE CONSEIL APPROUVE, à l'unanimité, ET SIGNE, le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2008.

2. S.I.R.S.E.F : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

M. le Maire informe le Conseil, qu'à la demande du Contrôle de légalité, il soit procédé à l'élection à bulletins secrets et non à mains levées, à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au SIRSEF.

Se présentent comme délégués titulaires : M^{mes} Pierrette MUNIER et Maryse THÉAULT

Se présentent comme délégués suppléants : M^{me} Véronique TANTER et Mlle Mélanie AKEROYD.

LE CONSEIL procède au vote à bulletin secret et élit, à l'unanimité, M^{mes} Pierrette MUNIER et Maryse THÉAULT comme délégués titulaires et M^{me} Véronique TANTER et Mlle Mélanie AKEROYD comme délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire des envions de Ferrières-en-Brie (S.I.R.S.E.F).

3. COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES DU BUREAU D'ADJUDICATION DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATION DES SERVICES PUBLICS

M. le Maire informe le Conseil qu'à la demande du Contrôle de légalité il soit procédé au vote au scrutin de liste des membres de la Commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication.

M. le Maire propose qu'au vu de l'article 22-II du code des marchés publics, dans les conditions prévues au 3^{ème} et 4^{ème} alinéa, d'élire la liste suivante au sein de la Commission d'Appel d'Offres et bureau d'adjudication.

Le Conseil Municipal procède, au vote à bulletin secret.

Se présente la liste suivante : M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT et Viviane LOMAS, Mlle Mélanie AKEROYD et MM. Bernard BECQUERET et Ali BOUCHAMA.

LE CONSEIL procède au vote à bulletin secrets et élit à l'unanimité la liste suivante : M^{mes} Pierrette MUNIER, Maryse THÉAULT et Viviane LOMAS, Mlle Mélanie AKEROYD et MM. Bernard BECQUERET et Ali BOUCHAMA constituant la Commission d'appel d'offres et le bureau d'adjudication.

4. VOTE DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX, DE SEPTEMBRE 2008 à SEPTEMBRE 2009

Après avis du Bureau Municipal élargi, M. le Maire propose au Conseil que soient augmentés sur un an les tarifs municipaux de 3%, afin de faire face à l'augmentation des coûts des denrées alimentaires et des coûts des diverses énergies.

M. le Maire déclare que le pourcentage d'augmentation proposé est moins élevé que le taux d'inflation qui, au mois de mai 2008, s'élevait à 3,3%. les tarifs de l'accueil périscolaire comme indiqués ci-après :

Objets	Tarifs habitants de Chanteloup
Salle des Fêtes Période été	310,00
Salles des Fêtes Période hiver	340,00
Cimetière 15 ans	145,00
30 ans	216,00
50 ans	370,00
99 ans	2100,00
Colombarium 15 ans	145,00
30 ans	217,00
Taxe appareils de jeux	
Taxe locale d'équipement	
Droit de place (le mètre linéaire)	2,75
le mètre carré	0,25
Location : vaisselle (le couvert)	1,20
Tables	1,70
Chaises	1,00
Divers	
photocopie A4 recto	0,45
photocopie A4 recto/verso	0,65
photocopie A3 recto	0,65
photocopie A3 recto/verso	0,85
fax : la feuille	1,00
Boisson 1/2 bouteille eau minérale	1,15
verre de jus d'orange	1,15
canette de sodas divers	1,15
canette de cola divers	1,65
canette de bière	3,00
café, thé,	0,60
champagne : la coupe	4,00
champagne : la bouteille	20,00
coût pour les exposants	35,00
vente de programme	1,20
Manifestations diverses :	
entrée-petit concert	3,00
entrées - manifestations diverses	3,00
vente de programmes	1,20
Location de tables	10,00

Pour les extérieurs à Chanteloup, les tarifs de location de la salle des fêtes est de :

• **752 euros en été**

• **833 euros en hiver**

LE CONSEIL, à l'unanimité :

ADOpte l'augmentation de 3% des services municipaux pour la période de septembre 2008 à septembre 2009.

5. REVALORISATION DE LA PRIME DE VACANCES

M. le Maire propose que le montant de la prime de vacances, versée à tous les agents soit revalorisée pour être postée à 150 €.

M^{me} Pierrette MUNIER précise que la prime de vacance et la prime d'assiduité auront toutes les deux été revalorisées au budget 2008, ceci pour répondre aux demandes du personnel communal.

LE CONSEIL, à l'unanimité :

ADOpte la revalorisation du montant de la prime de vacances. A compter du 1^{er} janvier 2008, son montant est de 150 € par an. Les modalités d'attribution restent inchangées.

6. CONVENTION AVEC LE G.I.E COMUNTITRES CARTE IMAGIN'R

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé depuis plusieurs années de prendre en charge une partie du coût de la carte IMAGIN'R pour les élèves de Chanteloup-en-Brie se rendant au collège « les 4 Arpents » à Lagny-sur-Marne à hauteur de 50% de la part restant à la charge des familles, prenant ainsi à sa charge 50% du coût, sur la base de 2 zones.

M. le Maire fait part du renouvellement de cette prise en charge pour l'année scolaire 2008-2009. Cette convention n'ayant pas de clause de reconduction tacite, il convient, en conséquence, de passer chaque année, une nouvelle convention avec la G.I.E. COMUNTITRES.

LE CONSEIL, à l'unanimité :

DECIDE de renouveler la convention avec la G.I.E. COMUNTITRES, pour l'année scolaire 2008-2009 et pour les élèves se rendant au collège « les 4 Arpents » à Lagny-sur-Marne, suivant le contrat joint à la présente délibération, et d'opter pour le choix 3, sur la base du tarif 2 pour deux zones.

DECIDE de maintenir la prise en charge d'une partie du coût des abonnements, à hauteur de 74,90 € pour chaque abonné, soit 50% de la part restant à la charge des familles, après déduction de la part du Conseil Général, sur la base de deux zones.

7. AVENANT N°1 AU MARCHÉ QUALICONSULT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société Qualiconsult avait obtenu le marché d'Etude et de Conseil en matière de sécurité pour le projet de l'école maternelle.

M. le Maire indique que depuis le 1^{er} août 2006, une loi sur le handicap impose que tous les travaux, de construction de bâtiments neufs doivent faire l'objet d'un suivi par un organisme agréé, en matière d'accessibilité et de fonctionnement pour les personnes à mobilité réduite.

Un rapport certifiant la conformité des installations doit être fourni à l'issue des opérations de construction et avant ouverture.

M. le Maire déclare que toutes ces mesures indispensables ont un coût. Un appel d'offre a été lancé concernant cette mission complémentaire.

La Commission d'appel d'offre réunie le 14 avril a décidé de retenir la Société Qualiconsult pour un coût de 3000 €. Ce coût étant supérieur de plus de 5% par rapport au marché initial de 23 900,00 €, le Conseil Municipal doit délibérer pour valider cet avenant n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

AUTORISE la passation de l'avenant n°1 pour un montant de 3 000 €.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

8. DECISION MODIFICATIVE N°1-2008

M^{me} Pierrette MUNIER propose le retrait de 3000 € sur le compte n° 2188 afin de le transférer sur le compte n°2183 pour des besoins informatiques pour la rentrée 2008-2009.

M. le Maire informe que l'on ne modifie pas le montant du budget initial.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL, à l'unanimité :

ADOpte le retrait du compte 2188 de - 3 000 € et le créditer sur le compte 2183 pour un montant de 3 000 €.

9. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHANTELOUP-EN-BRIE

M. le Maire informe avoir reçu une demande de travaux l'Association Sportive de Chanteloup concernant la réparation des deux courts de tennis (colmatage des fissures, peinture des cours et marquage au sol des lignes).

M. le Maire fait part de trois devis reçus :

Un de l'Entreprise Maestro pour un montant de 4402,84 € H.T.

Un de la Société SM Termis pour un montant de 4700 € H.T.

Un de la Société NB Bat pour un montant de 29 700 € H. T.

La Société Maestro a été retenue. L'ASC se propose de participer à hauteur de 50% de ces travaux.

Pour cela, il est nécessaire qu'une convention soit établie entre les deux parties.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL, à l'unanimité :

DECIDE de voter, la convention entre l'ASC et la commune de Chanteloup-en-Brie fixant les modalités réciproques de paiement de ces travaux.

AUTORISE Le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire remercie publiquement l'Association Sportive de Chanteloup et son Président M. Luc THÉAULT.

10. FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

M. le Maire indique avoir reçu un courrier du Conseil Général de Seine-et-Marne précisant que la loi n°2004-809 du 13 août 2004 a donné pleine compétence aux départements en matière de Fonds de Solidarité Logement à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le F.S.L. est une aide destinée aux personnes ayant des difficultés pour payer leur loyer, après constitution et acceptation d'un dossier par les organismes sociaux.

M. le Maire indique, que pour la Commune de Chanteloup-en-Brie, le montant de la participation demandée est de 3 € par logement social existant soit au total 99 € pour 33 logements sociaux.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL, à l'unanimité :

APPROUVE la convention 2008 proposée par le Conseil Général de Seine-et-Marne.

(suite page 14)

11. DEMANDE D'OUVERTURE DOMINICALE PAR L'ENSEIGNE HEYTEMS SITUÉE CENTRE COMMERCIAL DU CLOS DU CHÊNE

M. le Maire indique qu'il a été sollicité pour avis par la Direction Départemental du travail, concernant la demande de dérogation au repos dominical par le magasin HEYTEMS, situé sur le centre commercial du Clos du Chêne.

M. le Maire précise que lors de demandes précédentes, l'équipe municipale s'était prononcée contre cette ouverture dominicale.

M. le Maire informe que la commune n'émet qu'un avis consultatif, mais qu'il ne serait pas raisonnable de ne pas donner le même avis pour cette enseigne, que celui donné pour les autres demandes similaires.

LE CONSEIL, à l'unanimité :

ÉMET, un avis défavorable à la demande de dérogation au repos dominical du personnel salarié formulée pour le magasin HEYTENS sis ZAC du Clos du Chêne – 23, avenue de la Ferme Briarde – 77600 CHANTELOUP-EN-BRIE, pour une durée d'un an à compter du 12 juillet 2008.

12. QUESTIONS DIVERSES :

aucune question n'est posée.

LA SEANCE EST LEVEE à 10 heures 40

M. le Maire demande si des personnes dans le public souhaitent poser des questions.

La parole est donnée au public.

LE MAIRE
Marcel Oulès

- DERNIERE MINUTE - DERNIERE MINUTE -

M. Jean-Charles BAUVE, le commissaire-enquêteur en charge de l'enquête publique concernant la modification du PLU de la commune de Chanteloup, vient de rendre son rapport et ses conclusions. A l'issue de l'enquête, un **AVIS FAVORABLE** a été émis.

LE MAIRE
Marcel OULÉS

**Gérard Willaume
promu**

MAIRE HONORAIRE



A l'issue de l'installation du nouveau conseil municipal, le 16 mars dernier, les élus de Chanteloup-en-Brie ont exprimé le vœu unanime à ce que M. le Préfet de Seine-et-Marne décerne à M. Gérard Willaume, notre ancien Maire depuis 30 ans, le titre de Maire Honoraire. Le 28 mai dernier, M. Michel Guillot, Préfet, à fait savoir à notre ami sa décision favorable à notre sollicitation en ces termes :

*« Monsieur le Maire,
J'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai décidé de vous conférer l'Honorariat de Maire prévu par le Code général des collectivités territoriales.*

Vous voudrez trouver ci-joint copie de l'arrêté que je viens de prendre à cet effet.

A cette occasion, je tenais à vous adresser mes vifs remerciements pour votre longue action au service de vos concitoyens et votre dévouement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée et cordiale. » -Le Préfet, Michel Guillot.

Bien évidemment, au nom du Conseil municipal et de la population, je m'associe entièrement aux compliments de M. le Préfet et suis heureux que mon ami –et Maire- Gérard ait été promu à ce titre honorifique, ce qui nous amènera dorénavant à le compter parmi les personnalités officielles invitées lors de nos diverses manifestations.

LE MAIRE
Marcel OULÉS

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DU « CANTOU »



C'est le 25 juin, sous un soleil radieux, que s'est déroulée la cérémonie de la pose de la première pierre de l'école maternelle « LE CANTOU » et de la halte-garderie. Voici l'intégralité du discours de M. le Maire.

M. le Sous-Préfet,

Mme la Députée,

MM les Conseillers Généraux,

M. le Président de Marne et Gondoire,

Mmes et MM les Maires,

Mmes et MM les Élus,

M. le représentant du Directeur Général de l'EPA-Marne,

MM. les Architectes,

Mmes MM les Dirigeants des différentes Entreprises,

Mesdames, Messieurs.

Au-delà de la symbolique, au demeurant fort sympathique, de la pose d'une première pierre, je voudrais avant tout rappeler ici, qu'elle est l'image de notre volonté et de notre ambition pour Chanteloup-en-Brie.

Notre volonté, parce que ces deux bâtiments, école maternelle et halte-garderie, par leur situation géographique, constitueront le lien parfait entre le Chanteloup d'aujourd'hui et la future ZAC du Chêne-Saint-Fiacre en construction.

ZAC de 600 logements je le rappelle. Logements que nous voulons parfaitement intégrés au paysage existant. Il n'est pas question de voir un Chanteloup bis, apparaître à côté du Chanteloup historique.

Nous aurions pu choisir de construire un deuxième groupe scolaire. Il nous a été suffisamment reproché de ne pas souscrire à cette idée. Alors, en faisant le choix d'une école maternelle, en cet emplacement, nous avons préféré privilégier le fait, que cet établissement puisse être

le lieu idéal de rencontre de tous les jeunes enfants des différents quartiers de notre village.

Plus tard, en rejoignant l'école élémentaire du Loupiot, réaménagée et réhabilitée, ils continueront de grandir dans le même village et non pas, dans un autre village qui ne leur serait pas familier.

Et puis, quoi de plus naturel et judicieux, que de placer à proximité de cette maternelle la future halte-garderie, qui remplacera la structure actuelle, devenue inadaptée, au regard des exigences actuelles en matière d'accueil des jeunes enfants.

Notre ambition aussi, car les élus de Chanteloup sont sensibles à la préservation de l'environnement et veulent que le développement durable soit une réalité et non pas uniquement des belles phrases et des intentions.

En choisissant un procédé constructif bois, nous avons opté pour des bâtiments bien isolés, économes en énergie et limitant les rejets de CO2.

Avec des performances allant au-delà des textes en vigueur nous affirmons notre volonté en ce domaine, nous permettant ainsi, par l'exemple, d'être exigeants en la matière avec tous les intervenants de la ZAC.

Un tel projet ne peut se faire sans la coordination parfaite de nombreux intervenants techniques, tant dans l'élaboration de l'œuvre que dans sa réalisation.

Il est temps, maintenant, de rendre hommage et de remercier toutes celles et

tous ceux qui ont contribué, chacun dans son domaine de compétence, à ce que nous soyons réunis aujourd'hui pour cette première pierre.



En premier lieu, Gérard Willaume, les élus de l'équipe précédente et ceux du Conseil élu le 9 mars qui, sous la houlette de mon adjointe aux affaires scolaires, Maryse Théault, ont défini le projet. Celui-ci aura été affiné, amélioré et finalisé par la commission école spécialement créée à cette occasion. Cette commission composée d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves, aura fourni un travail remarquable quant à la définition même de ce que sera cette école. La réalisation de la halte-garderie n'a été possible que grâce au concours du service petite enfance du Conseil Général.

L'EPA-Marne notre mandataire, et tout particulièrement Mme Joëlle Eskenasi et MM. Marc Olivet et Pierre Tocqué, qui auront su, par leurs compétences, leur disponibilité et leur assistance permanente, faire que le projet réponde à nos attentes, tout en restant dans l'enveloppe financière initiale prévue au marché. Ce qui n'a pas été chose facile.

Le programmiste ARP et le bureau d'étude qualité environnementale TRIVALOR nous ont proposé la base utile à la construction du projet, au niveau du fonctionnement interne et de la démarche H.Q.E.

Les architectes, et tout particulièrement Jean-Baptiste Carrère, qui a traduit par l'image le programme que nous lui avons soumis. Projet dont il aura été amené à modifier à plusieurs reprises l'esquisse



initiale, afin de répondre aux différentes suggestions ou exigences de la commission école.

Le BET EDCB et Eric Dibling a qui nous avons aussi demandé à plusieurs reprises de revoir sa copie car elle ne nous satisfaisait pas, notamment pour le confort d'été.

Enfin tous ceux qui de près ou de loin auront contribué à ce travail d'élaboration et de conception.

Je ne m'étendrai pas sur les surprises désagréables au moment de l'ouverture des plis du marché concernant les coûts, mais plutôt sur le marathon que ce fut pour renégocier ceux-ci, sans dénaturer le projet afin que l'enveloppe initiale soit respectée, tout en demeurant dans le planning prévisionnel. Ce ne fut pas chose facile, non plus, nous y sommes cependant parvenus, malgré le scepticisme parfois affiché, n'est-ce-pas Marc Olivet.

Il appartient maintenant aux entreprises retenues, Entreprise Pierre Vitte pour le gros œuvre, et l'ensemble des lots liés à la construction du bâtiment, dont l'ossature bois confiée à la société Matis, l'entreprise Jean Lefevre pour les VRD, les clôtures et le paysagement, l'entreprise Michel Bernier pour les peintures et les finitions, ainsi qu'à toutes les entreprises sous-traitantes qui interviendront sur le site de nous bâtir cette école et cette halte-garderie, dans les délais prévus, pour que l'ouverture se fasse comme annoncée, pour la rentrée 2009. Nous ne saurions tolérer le moindre retard à l'arrivée. L'enjeu est d'importance, pour ne pas dire capital, et chacun devra mettre tous les moyens nécessaires afin



d'atteindre cet objectif. Nous y veillerons.

Bien-sûr je ne saurai éviter de parler des coûts de réalisation d'une telle entreprise. Je ne donnerai ici qu'un seul chiffre : 7.043.000 €, correspondant au montant T.T.C. de la totalité de l'opération.

Mais qui dit coûts, dit aussi financements du projet. Ceux-ci sont divers et je tiens ici à remercier les différents partenaires qui, en nous apportant leur aide financière, ont rendu cette opération réalisable.

Tout d'abord l'EPA-Marne, qui, au titre des participations aux équipements publics de la ZAC du Chêne-Saint-Fiacre nous permet de financer ces équipements à hauteur de 75% du coût total.

Ensuite l'Etat qui, grâce à la Dotation Globale d'Équipement, nous a apporté pour chacune des années 2007 et 2008 une subvention globale de 300.000 € pour la création de classes.

Le département qui, par le biais de la subvention Fond Ecole participe à la fois sur l'école et le restaurant scolaire.

Le fond d'investissement de la CAF pour la Halte-garderie.

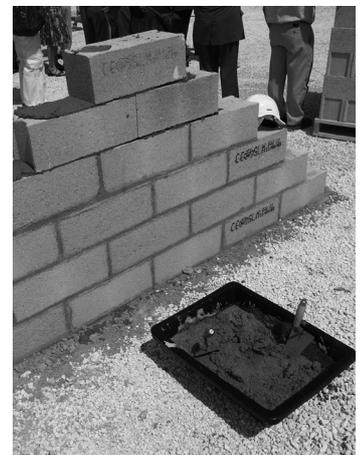
Enfin la commune qui au travers d'un emprunt à hauteur de 2.000.000 € assurera le bouclage de ce budget.

En commençant ce discours, j'évoquais le caractère symbolique de cette cérémonie. Si symbole il y a, c'est celui du relais passé par les concepteurs aux bâtisseurs. On passe de l'ombre à la lumière. A cet instant nous apportons notre reconnaissance à tous ceux qui, pendant près de trois années ont participé à ce travail d'élaboration et de finalisation de ce projet. Maintenant il appartient aux bâtisseurs d'accomplir, durant les quinze mois qui viennent, leur mission. Je ne doute pas un seul instant qu'ils ne puissent pas y arriver.

Quant à moi, il ne me reste plus qu'à vous donner rendez-vous, à toutes et à tous, au mois de septembre 2009 pour l'inauguration qui précèdera l'ouverture de cet ensemble, école maternelle et halte-garderie.

Avant de passer la parole à M. Philippe Roux représentant le Directeur Général de l'EPA-Marne et ensuite à M. Le Sous-Préfet pour clore la partie discours je voudrais, au nom du Conseil Municipal, remercier l'entreprise Pierre Vitte et particulièrement M. Sylvain Chevillot, l'entreprise Jean Lefevre et L'entreprise Michel Bernier qui se sont associées pour organiser cette cérémonie et nous offrir le cocktail qui nous sera servi pour terminer agréablement la partie officielle de cette manifestation.

LE MAIRE
Marcel OULÉS



A GAUCHE : M. Roux se plie à la tradition qui veut que : l'architecte, le sous-préfet, le maire et le président de l'Etablissement Public d'Aménagement paraphent un parchemin qu'ils introduisent dans un cylindre en laiton. Il est ensuite glissé à l'intérieur de la première pierre (ici, un parpaing).

DU CÔTÉ DE LA VIE CITOYENNE

Le comité consultatif « vie citoyenne » est en place. Il réunit aujourd'hui 9 membres et 6 élus :

- MMes Djemila Achour, Florence Alcon, Marie-Christine Beauvironnet, Martine Bernadat, Véronique Tanter et M. Grégory Atteba.

-Trois citoyens non élus (quatre à terme) : Caroline Dumont, Mireille Giguët et Clément Suchet.

A ce sujet nous recherchons un volontaire représentant les anciens. Les candidatures sont à envoyer en mairie à l'attention de Marie-Christine Beauvironnet.

Pour les trois mois à venir nous vous proposons le calendrier d'actions suivant :

Septembre :

Ouverture d'une permanence d'élus du comité, sans rendez-vous. L'objet étant d'être à votre écoute sur des sujets concernant la vie locale.

Samedi 6 et 20 septembre de 10h à 12 h :

Permanence en mairie, d'élus du comité qui vous recevront, sans rendez-vous, pour évoquer la vie locale.

Vendredi 26 septembre à 20 h 30 au CLAJ :

Echange convivial, en direction des 18/25 ans.

Octobre :

Samedi 4 et 18 septembre en de 10 h à 12 h :

Permanence en mairie des élus du comité.

Novembre :

Dimanche 30 novembre à 11 heures, salle des fêtes Van Dongen.

Accueil des nouveaux arrivants par la municipalité et les membres du comité. Ce moment convivial permettra aux nouveaux habitants de découvrir leur village.

Décembre :

Vendredi 12 décembre à 19 h, salle du Conseil.

Cérémonie d'accueil des jeunes majeurs. D'autres initiatives viendront enrichir ce projet dès la rentrée, avec votre participation. En attendant l'été est là et, au nom de l'ensemble des membres du comité, je vous souhaite de très bonnes vacances.

Marie-Christine BEAUVIRONNET
Déléguee à la vie citoyenne

Les permanences du Service Urbanisme

En raison du congé maternité de Mme Stéphanie Dupayage, les permanences urbanisme du deuxième semestre se feront aux jours et heures suivantes :

-Jeudi 24 juillet de 10h à 12h et de 14h à 19h

-Jeudi 21 août de 10h à 12h et de 14h à 19h

A partir de septembre, elles se tiendront **le jeudi aux mêmes horaires.**

Madame Isabelle Iban, secrétaire itinérante détachée du Centre de Gestion vous accueillera et répondra à vos questions sur l'urbanisme.

LE MAIRE
Marcel OULÉS



La mission locale des boucles de la Marne permet aux jeunes (16 à 25 ans) sortis du système scolaire de trouver un emploi (Atelier Recherche d'Emploi, simulation d'entretien d'embauche...). Elle permet également de négocier un contrat en alternance (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage), et d'acquiesir une première expérience professionnelle. Pour s'y rendre, une seule adresse :
MISSION LOCALE DES BOUCLES DE LA MARNE—7/9 rue Vacheresse (1er étage) 77400 LAGNY/MARNE. Reçoit sur rendez-vous du lundi au vendredi 9h-12h / 14h -18h.

Du Tag au trompe l'œil...

Si vous êtes un tant soit peu attentif à votre environnement, vous avez probablement déjà remarqué ce petit bonhomme qui fait mine de se laver les mains dans une fontaine. Situé à l'angle de l'avenue de la Jonchère et de la rue de la gare, ce trompe l'œil dissimule une hideuse armoire électrique servant à alimenter l'éclairage du carrefour. Cette heureuse initiative, nous la devons à quelques princes du graffiti reconvertis à la bonne cause. Comme quoi de l'Alternatif au continu, il n'y a qu'un pas !



DE LA PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

En raison des congés annuels, la permanence de l'assistante sociale Mme El Ghaly ne sera pas assurée le :

-Jeudi 14 août

Pour tout renseignement, le secrétariat de Mme Ambruz reste à votre disposition au **0164124367.**



Chers amis footballeurs, chers parents,
 La saison 2007-2008 vient à peine de s'achever avec des résultats plus que satisfaisants –ils sont en ligne sur notre site : www.val-france-football.com, que déjà nous nous tournons vers la saison 2008-2009. Comme tous les ans, nous sommes obligés de rebâtir, des joueurs arrêtent le football, déménagent, partent vers d'autres clubs, des nouveaux sont déjà arrivés ou vont arriver. Les départs les préjudiciables sont ceux des dirigeants, éducateurs, entraîneurs de notre club, sans eux pas de club de football, sans nouvelles arrivées le club disparaîtra tôt ou tard. Notre club de football est ambitieux, convivial, il vous attend, venez rejoindre notre staff technique. Sachez également que certaines catégories sont à la recherche de nouveaux joueurs, en vétérans, seniors, en 13 ans et principalement en 15 ans. Pour tout contact : notre site internet, page contact ou Pascal Boulaire : 01-47-56-93-89 / 06-15-44-93-99 / vff77@hotmail.fr

Pascal BOULAIRE

Les Virades de l'espoir pour vaincre la mucoviscidose



Organise sur 480 sites partout en France une manifestation pas tout à fait comme les autres : LES VIRADES DE L'ESPOIR. Son but est de faire connaître la mucoviscidose et de collecter des fonds pour vaincre cette maladie génétique grave la plus fréquente chez les enfants dans notre pays.

Dimanche 28 septembre à **CHANTELOUP**
 Départ d'une grande marche contre la mucoviscidose

**A partir de 10 h 30 –
 Place de la MAIRIE**

La mucoviscidose est une maladie génétique mortelle qui se traduit par des troubles digestifs sévères, une destruction progressive des poumons et réduit encore considérablement l'espérance de vie des patients (46 ans en moyenne à la naissance aujourd'hui).

Les fonds qui seront collectés permettront de financer des projets de recherche, l'amélioration des soins, ainsi que des actions sociales, pour aider les malades à vivre mieux et surtout pour guérir un jour de la mucoviscidose.

Marie-Evelyne ARBONEL

2ème mondial de rugby de Marne-et-Gondoire 2008

Vendredi 17 juin, plusieurs classes de CM1 étaient au rendez-vous pour un grand tournoi de rugby réunissant 28 équipes, dont quatre représentaient l'école du Loupiot. Pour leur première participation, nos jeunes joueurs ont fait bien plus que de la figuration, et s'ils n'ont pas atteints les places d'honneur, ont cependant ramené un titre pour leur « fair-play », ce qui est très encourageant. Grand merci à Marne-et-Gondoire, à l'Inspection de circonscription et à l'Ecole de rugby de Lagny pour leur organisation, aux accompagnateurs pour l'encadrement de nos joueurs et aux supporters grâce à qui nous avons pu vivre un grand moment de convivialité toute sportive.

Gérald PLATEAU





LA SANTÉ VIENT EN MANGEANT

LE GUIDE ALIMENTAIRE POUR TOUS



Campagne sur la Nutrition

Dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS), le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé lancent une campagne de communication nationale sur la nutrition. Son objectif ? Faciliter la mise en pratique des recommandations nutritionnelles du PNNS. Deux des neuf recommandations ont été choisies plus spécifiquement pour cette campagne : « Manger au moins 5 fruits et légumes par jour » et « Des féculents à chaque repas selon l'appétit ». La sous-consommation de ces deux catégories d'aliments a été soulignée dans le cadre d'enquêtes récentes. Outre leurs aspects protecteurs pour la santé, ces deux recommandations apparaissent également comme une réponse adaptée au problème de la consommation excessive de produits sucrés, notamment chez les plus jeunes :

- les féculents permettent de « tenir entre les repas » et constituent l'un des principaux facteurs de prévention du grignotage.
- les fruits et légumes constituent une alternative à la consommation de produits gras et sucrés, à tout moment de la journée.

Le site www.mangerbouger.fr a été actualisé avec l'objectif de répondre aux questions pratiques que l'on se pose sur la nutrition.

S'il est recommandé de limiter la prise de certains aliments, il n'est pas question d'en interdire la consommation.			VOS REPÈRES DE CONSOMMATION	
Fruits et légumes	au moins 5 par jour		à chaque repas et en cas de petits creux	<ul style="list-style-type: none"> à chaque repas et en cas de petits creux crus, cuits, nature ou préparés fraîs, surgelés ou en conserve
Pains, céréales, pommes de terre et légumes secs			à chaque repas et selon l'appétit	<ul style="list-style-type: none"> favoriser les aliments céréaliers complets ou le pain bis privilégier la variété
Lait et produits laitiers (yaourts, fromages)	3 par jour			<ul style="list-style-type: none"> privilégier la variété privilégier les fromages les plus riches en calcium, les moins gras et les moins salés
Viandes et volailles, produits de la pêche et œufs			1 à 2 fois par jour	<ul style="list-style-type: none"> en quantité inférieure à l'accompagnement viandes : privilégier la variété des espèces et les morceaux les moins gras poisson : au moins 2 fois par semaine
Matières grasses ajoutées	limiter la consommation			<ul style="list-style-type: none"> privilégier les matières grasses végétales (huiles d'olive, de colza...) favoriser la variété limiter les graisses d'origine animale (beurre, crème...)
Produits sucrés	limiter la consommation			<ul style="list-style-type: none"> attention aux boissons sucrées attention aux aliments gras et sucrés à la fois (pâtisseries, crèmes desserts, chocolat, glaces...)
Boissons	de l'eau à volonté			<ul style="list-style-type: none"> au cours et en dehors des repas limiter les boissons sucrées (privilégier les boissons light) boissons alcoolisées : ne pas dépasser, par jour, 2 verres de vin (de 10 cl) pour les femmes et 3 pour les hommes. 2 verres de vin sont équivalents à 2 demis de bière ou 6 cl d'alcool fort. <p><small>*à l'occasion des femmes enceintes ou allaitantes il est recommandé de s'abstenir de toute consommation d'alcool pendant la durée de la grossesse.</small></p>
Sel	limiter la consommation			<ul style="list-style-type: none"> préférer le sel iodé ne pas resaler avant de goûter réduire l'ajout de sel dans les eaux de cuisson limiter les fromages et les charcuteries les plus salés et les produits apéritifs salés
Activité physique	au moins l'équivalent d'une demi-heure de marche rapide par jour			<ul style="list-style-type: none"> à intégrer dans la vie quotidienne (marcher, monter les escaliers, faire du vélo...)

Tableau extrait du guide alimentaire "La santé vient en mangeant - le guide alimentaire pour tous" réalisé par le Ministère de la santé et de la Protection Sociale, le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, l'Assurance maladie, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et l'Institut de veille sanitaire.

Au Cœur de Chanteloup,

Samedi 12 et dimanche 13 Avril, notre sympathique boulangère Laetitia Heronneau et son équipe nous ont proposé une charmante opération commerciale.

Ce fut l'occasion pour nous, de découvrir et de déguster toutes sortes de bons pains : la craquante, le chanteloup, la tradition mais aussi pain aux figues, raisins-noisette, céréales, généreux...

Un gros pain « super chanteloup » a été confectionné, et chaque client a du évaluer son poids. Les 10 premiers se sont vus remettre un récompense et notamment un superbe VTT.

Merci à Laetitia et à toute son équipe pour son dynamisme et sa participation à l'animation de notre village.

Véronique TANTER—conseillère municipale



Les Loupiots prennent le large... en altitude



Une fois de plus, les CM2 du Loupiot ont effectué leur migration annuelle. Changement de destination : les plages sablonneuses d'Oléron de l'an dernier ont cédé la place au massif calcaire du Vercors. La nidation s'est opérée à Méaudre, dans un centre VVL appartenant à la ville de Vitry sur Seine. Hébergement de très grande qualité : locaux récents, spacieux et parfaitement conçus pour des enfants. Ce séjour de cinq jours (court ! malheureusement beaucoup trop court !), du 19 au 23 mai, a été riche en découvertes, émotions et sensations fortes : escalade, spéléologie, visite de Pont-en-Royans, du musée de l'eau, des grottes de Choranche.

Cette classe de découverte, véritable mine pédagogique, n'a pu avoir lieu que grâce aux subventions de la Mairie et de la Caisse des Ecoles. La participation au marché de Noël, chapeauté par Christine Willaume et Véronique Janter (deux mamans de ex-élèves du Loupiot qui continuent à s'investir dans la vie de l'école pour le plus grand bonheur des enfants) ont permis un allègement de la participation demandée aux parents.

Les enfants sont revenus indemnes, ravis et riches de nouvelles expériences. Leur scolarité en primaire prend fin sur une belle aventure gravée à jamais dans leur mémoire ...et sur un DVD !

Pour avoir un aperçu du programme intense de leurs pérégrinations, n'hésitez pas à consulter leur livre-souvenir virtuel « Vercors nous voilà ! » sur le site municipal.

Babette CHAVASSIEUX



LES LOUPIOTS NUMERIQUES

Retrouvez les aventures des loupiots en numérique sur le livre « virtuel » disponible sur la page accueil du site de la commune :

www.mairie-chanteloup-en-brie.fr

FESTIVAL DE RENTILLY

Les Loupiots à l'assaut de l'ogre



Les enfants nous accueillent...



... guident les visiteurs sur le sentier...



... jusqu'au repère de l'ogre où se mêlent...



...Petits Poucets et ogresses.



La classe de CM1 accompagnée de l'artiste Marie-Laure Griffe et de leur maîtresse Anne-Sophie (à droite sur la photo), le jour de l'installation dans le parc.

« Il était une fois, un bûcheron et sa femme. Ils avaient sept enfants dont le dernier était le Petit Poucet. **On arrive à côté des petits Poucet faits en poterie.**

Le bûcheron et sa femme n'avaient pas assez d'argent, ils allèrent dans la forêt pour abandonner leurs enfants. Le petit Poucet les a entendu et le lendemain matin, il sort de la maison en cachette pour aller chercher des cailloux blancs. Il sème les cailloux sur le chemin.

Les frères du Petit Poucet se retrouvent seuls et paniquent, mais lui les rassure. Il va suivre les cailloux pour rentrer à la maison. **On arrive à côté des petits cailloux faits en poterie.**

Quelques temps plus tard, les parents n'ont plus d'argent. Ils décident d'abandonner de nouveau leurs enfants. Sur le chemin, le Petit Poucet sème des miettes de pain.

Les enfants sont seuls dans la forêt, leurs parents sont partis et la nuit tombe. Les frères du petit Poucet paniquent de nouveau. Il leur dit qu'il a semé des miettes de pain. Mais se rend compte que les oiseaux ont mangé toutes les miettes. **On arrive à côté des oiseaux fait en poterie.**

(suite page 22)



Les enfants ont aussi réalisés des textes et des dessins.



Il n'a pas l'air si méchant cet ogre ?



Le petit Poucet monte en haut d'un arbre et voit une lueur au loin. C'est la lumière d'une maison.

Les enfants se dirigent vers la maison. Ils frappent à la porte et une femme leur ouvre. Elle leur dit que c'est la maison d'un ogre. Celui-ci arrive soudain ; la femme dit aux enfants de se cacher.

L'ogre sent la chair fraîche. Il trouve les enfants sous un lit mais la femme dit à l'ogre d'attendre le lendemain pour les manger.

Les sept frères se couchent à côté des sept filles de l'ogre. Elles ont des couronnes sur la tête. Pendant la nuit le Petit Poucet échange les bonnets avec les couronnes des filles de l'ogre.

Vers minuit, l'ogre tâte, touche les têtes des enfants pour ne pas se tromper. Il égorge alors ses sept filles et retourne se coucher. **On arrive à côté des têtes des filles de l'ogre fait en poterie.**

Le Petit Poucet réveille ses frères et ils s'enfuient.

Le lendemain matin, l'ogre a vu qu'il avait tué ses filles. Il met ses bottes de sept lieues et part à la recherche des sept frères. **On arrive à côté des bottes faites par Marie-Laure.**

L'ogre est fatigué de chercher et s'endort sur un rocher.

Le Petit Poucet lui vole ses bottes de sept lieues. Elles se mettent à sa taille. Il renvoie ses frères chez eux et sera messager du roi. **On arrive à côté de l'ogre fait en poterie par Marie-Laure.**

Le petit Poucet a gagné, il a pris sa revanche sur l'ogre ». FIN.

Nous remercions toutes les personnes qui ont joué le jeu de ce projet artistique complet initié par l'artiste Marie-Laure Griffé et Armelle Thévenot, Directrice du Parc Culturel de Rentilly avec le soutien de la commune de Chanteloup-en-Brie.

Bravo à Anne-Sophie Fabre-Illien et sa classe de CM1 de l'école du Loupiot pour avoir répondu présent à toutes les étapes de la réalisation du projet :

- La construction de l'histoire en classe avec textes et dessins,
- La réalisation des poteries dans l'atelier de la ferme du pavillon à Chanteloup
- L'Installation et la mise en scène dans le parc de Rentilly,
- L'accueil des publics le jour du festival *Printemps de Paroles*.

Yves BUTEAU - SERVICE CULTUREL

INFO PARENTS - INFO PARENTS – INFO PARENTS – INFOS PARENTS—INFOS PARENTS

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

La semaine des écoliers passe à **4 jours** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à partir de septembre 2008.

Rentrée des classes : le mardi 2 septembre à 8h30

Nouveauté : Blog de l'école élémentaire <http://leloupiot.primaire.over-blog.com/>



LA RECETTE DUCHANTELOUP-EN-BRIE THÉÂTRE

L'histoire d'amour continue

Prenez Jessie, professeur et metteur en scène, alias Muguette Fosse. Ajoutez Kevin, auteur, régisseur, commandant de bord/chirurgien. Laissez mariner un certain temps. Incorporez des enfants, des ados et des adultes volontaires. Groupez les par âge. Redoublez d'attention. Mélangez. Soyez patients, énergiques.

A raison d'une séance par semaine, d'octobre à mai, vous obtiendrez peut-être de fabuleuses représentations comme sur la scène de Van-Dongen depuis maintenant sept ans. Mais la recette ne dit pas tout... Gardons le silence sur les coulisses, les angoisses et le stress d'avant spectacle. Combien d'énergie, de passion, de savoir-faire réunis pour que la scène soit belle ? Le mode d'emploi ne le précise pas mais le public est toujours là.



Avant la représentation : séance de motivation pour la troupe des ados.



Pendant la représentation : les comédiens brûlent les planches, surtout quand l'unité de lieu n'est autre que... L'Enfer !!!



Pour faire une pièce à succès impliquez vos ados. Délivrez un message comme dans *la frontière de l'ombre*. Mélangez de la vidéo, des épisodes rêvés. Vous réussirez sans doute à embarquer le public, à le faire s'interroger sur le présent et le futur de notre planète.



Microcity : les insectes en guerre sont délivrés par *Blattman*, le super héros des blattes et des cafards.

(suite page 24)

Le cauchemar du début laissera peut être place à une autre vie, loin de la bêtise humaine, de la guerre, de la pollution. Une renaissance symbolisée par la jeune pousse *d'imperceptibles aventures*. (NDLR - film d'animation de Jérémie Pouchard présenté à la Comédia en janvier - Cantu Lupi n° 156). A la fin de la pièce, les ados ont réservé une surprise de taille à Jessie. Certains s'en vont.



Pour la remercier, ils ont projeté un mini-film drôle et émouvant, tourné en cachette. Nous leur souhaitons à tous le meilleur dans leurs nouvelles vies d'adultes... Le spectacle continue.

Un festival de créations

Huit pièces furent nécessaires cette année pour donner un rôle à chacun. Les répliques fusent comme dans *Fausse alerte*, une comédie faussement morbide. C'est l'histoire d'une famille impossible dans laquelle les personnages sont jaloux les uns des autres et n'espèrent qu'une chose : l'héritage de Mamie Mugette.



Fausse alerte : l'enterrement est expédié par un chirurgien passionné d'aviation, c'est la catastrophe assurée ! *La véritable histoire du petit chaperon rouge* mélange avec audace les personnages des contes pour enfants. A

Ecrites sur mesure pour les acteurs, les pièces nécessitent le concours de petites mains pour les costumes, d'aides techniques pour la régie mais aussi la complicité des familles et le soutien de la commune.

Les énergies déployées par le duo Jessie / Kevin donnent à ce projet théâtral tout son sens, sa cohérence et sa valeur dans la durée.

Ces ingrédients sont tous nécessaires, libre à vous d'en ajouter, de venir nous rejoindre, de mettre la main à la pâte.

Yves BUTEAU - SERVICE CULTUREL

♪ Chanteloup-en-zik ♪

Vous le savez, le 21 juin est par tradition la Fête de la Musique. On vous parle de rendez-vous national, là... Mais cette date coïncide également avec le spectacle de fin d'année des écoles de Musique et de Danse. Certes plus discret dans « l' Annonce » mais tout aussi important dans les cœurs de ces chères têtes blondes qui ont bûché toute l'année sur leurs chorégraphies, leurs partitions – rayez la mention inutile- le spectacle s'est déroulé dans la salle Van Dongen le 21 juin de 15h à 17h. Le temps pour nous de saisir sur le vif quelques-uns de ces participants en pleine action et de... vous restituer ces quelques moments de bonheur. On profite également de ce compte-rendu pour remercier Béatrice Tiquet, Marina Boyer, Jean-Brice Reynard, Philippe Baron et Fabienne Pujol. Portfolio !



CHANTELOUP-EN-BRIE
SPECTACLE
musique & danse

SAM 21 juin
à 15 h
Salle Van-Dongen

Entrée libre



« BLACKBURN » GOES TO CHANTELOUP

Un Big-Band c'est quoi d'abord ? C'est avant tout un orchestre composé de quatre « pupitres ». Une formation où les saxophones côtoient trompettes et trombones, ainsi qu'une section rythmique. Ceux qui se sont déplacés pour voir le concert gratuit du « Blackburn with Darwen Music Service » jeudi 3 juillet, ont pu applaudir ce type d'ensemble. Menée de main de maître par Paul Rigby (le bassiste), cette formation venue du Royaume-Uni effectue actuellement une tournée en France. On y trouve des musiciens débutants et confirmés, dont l'âge varie de 11 à 30 ans environ. Un seul regret au final : que le public ne se soit pas déplacé en masse... Quoiqu'il en soit, seule la qualité compte, non ?

AGENDA

FORUM INSCRIPTIONS
Samedi 6 Septembre
10 h à 18 h : Associations
14 h : Service Culturel

JOURNEES DU PATRIMOINE
20 & 21 Septembre

SALON DU LIVRE
Dimanche 23 Novembre
Histoires d'Africasie



Service Culturel
01 64 12 74 54
mairie-chanteloup-en-brie.fr



COMMUNIQUE

Victime d'un chauffard sur la route, ou d'une mauvaise chute sur un trottoir mal entretenu... d'une blessure au cours d'un match de foot, ou d'une morsure de chien... malmené au cours d'une bagarre... vous (ou vos proches) avez subi un « accident causé par un tiers ».
Revue de détail des démarches à accomplir, lorsque vous êtes victime d'un accident causé par un tiers.

d'Assurance Maladie, et tous les professionnels de santé que vous consultez pour vos soins.

Cette déclaration d'accident permet à votre caisse de réclamer à la compagnie d'assurance du tiers responsable* (ou à défaut, au tiers responsable*) le remboursement des frais engagés pour vos dépenses de santé.

QUAND ÊTES VOUS CONCERNÉ

> DÉFINITION

Un accident causé par un tiers est un accident dont vous êtes victime, et qui engage la responsabilité d'une autre personne que vous.

> QUELQUES EXEMPLES

Illustration avec quelques exemples concrets :

- Accident de la circulation (collision entre plusieurs véhicules, un véhicule vous a renversé...)
- Coups et blessures volontaires (déclarés ou non à la Police ou la Gendarmerie)
- Blessures provoquées par des animaux (morsure par un chien...)
- Accident sportif (coup reçu lors d'un match...)
- Accident scolaire (dans la cour de récréation, en cours de gym...)
- Accidents médicaux fautifs (blessures lors d'une intervention, infections, accidents transfusionnels...)
- Accident provoqué par un objet appartenant à un tiers (chute d'un pot de fleurs, d'une tuile, d'une branche d'arbre...)
- Accident imputable à un mauvais entretien de la voirie (trou sur le trottoir...)
- Accident lors d'une assistance bénévole (en aidant quelqu'un à déménager, à changer une roue...)

COMMENT LE DÉCLARER

Si vous êtes victime de ce type d'accident, c'est à vous de le déclarer. Il vous suffit d'avertir votre caisse

> INFORMER VOTRE CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

Vous avez quinze jours pour informer votre caisse d'Assurance Maladie. Vous pouvez le faire par téléphone ou par courrier. Dans votre déclaration, vous précisez les circonstances de votre accident, et donnez l'identité : - de la, (ou des) personne(s) ou organisme(s) responsable(s), et - du (ou des) témoin(s) éventuel(s).

Exemple de courrier pour déclarer un accident causé par un tiers.

Nom Prénom :
 Adresse :
 Téléphone :
 Votre n° de Sécurité Sociale :

Lieu, et date :

Madame, Monsieur,
 Je vous informe que j'ai été victime d'un accident susceptible d'engager la responsabilité de : « Nom de la (les) personne(s) responsable(s) », ou « Nom de l'organisme responsable » dont a été témoin : « Nom du (des) témoin(s) éventuel(s) ». L'accident a eu lieu le « date / heure » à « lieu ». Voici les circonstances de l'accident :

« _____ »
 « _____ »

Signature :

BRÛLAGE A L'AIR LIBRE INTERDIT

(arrêté municipal n° 2003.04.27 du 15 avril 2003)

Le règlement du Code sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets végétaux ou de toute nature.

Les déchets de tontes de gazon, de tailles de haies ou d'arbustes, doivent être emballés dans des sacs plastiques. Les branchages importants doivent être quant à eux liés en fagots ne dépassant pas 1,50 m de longueur.

Le tout doit être déposé à la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes.

La Navette Touristique de MARNE ET GONDOIRE

Du 6 juillet au 31 août 2008

Le dimanche après-midi, empruntez la navette touristique de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

Elle passera près de chez vous pour vous déposer au moulin Russon, dans la vallée de la Brosse, au parc de Rentilly, et à la halte fluviale à Lagny-sur-Marne.

Réservez votre place auprès de la Maison Fluviale, la navette est gratuite.

Attention !
 Cette navette vous déposera à destination de la halte fluviale de Lagny-sur-Marne, dans la vallée de la Brosse, au parc de Rentilly, et au moulin Russon.

Environ 30 minutes de trajet. Les horaires d'aller/retour sont transmis la veille de la prestation.

Découverte libre des sites entre 15h et 18h.

giron de Tourisme de MARNE ET GONDOIRE
 www.marneetgondoire.fr/tot

Renseignements et réservations
 Maison fluviale 1 quai Sarrasin 77400 Lagny-sur-Marne
 Tél. 01 60 36 08 04 - maisonfluviale@marneetgondoire.fr

- Halte Fluviale
- Parc culturel de Rentilly
- Moulin Russon
- Vallée de la Brosse



Inauguration du Centre Aquatique de Marne et Gondoire.

C'est le samedi 28 Juin 2008 que s'est déroulée l'inauguration se déroulant l'inauguration du Centre Aquatique de Marne et Gondoire. De nombreux Elus ont répondu présents à l'invitation de M. Michel Chartier, Président de l'Intercommunalité

d'Agglomération de Marne et Gondoire et des 15 Maires de notre Communauté. Le Centre était donc bien sorti de terre ou... des eaux c'est selon... Proposant de nombreuses formules, adaptées aux besoins de tous les amateurs d'eau, -agueris ou non- il ya fort à parier que le Centre ne désemplisse pas durant tout l'été. Alors, tous à vos maillots !

ÉTAT CIVIL

Nous leurs souhaitons nos vœux de bonheur :

Jean-François **CAMBON** et Sigrid **HANNEDOUCHE** le 15 mars 2008
 Laurent **DZIADUS** et Sarah **PRICE** le 19 avril 2008
 Thierry **ARLOT** et Sophie **HERVEOU** le 7 juin 2008
 Pierre **LEGRAND** et Odette **ALI** le 7 juin 2008

Ils nous ont quittés :

DUAL Marie12 février 2008
LAVIZZARI Alix16 juin 2008
PAJOT Jean-Marie Roger Clermont Ferrand

Nous leurs souhaitons la bienvenue :

CHAUVIER Louise4 février 2008
KIEN Eng12 avril 2008
DA SILVA Sarah20 septembre 2008
DA SILVA Maëva20 mai 2008
DENY RICART Lou9 juin 2008
DE ABREU Lenzo11 juin 2008

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture :
Mercredi 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi 16 h 30 à 18 h 30.

NUMÉROS UTILES

URGENCE : 112
SAUR : 0810 017 018.
EDF / GDF : 0810 433 077.

Anonymes et gratuits

Allô enfance maltraitée
 0 800 05 41 41.
 La Croix Rouge écoute
 0 800 858 858.

Drogue Alcool Tabac info service : 113.
 Fil santé jeunes : 0 800 235 236.
 Écoute santé : 0 800 150 160.
 Sida info service : 0 800 840 800.
 Jeunes violences écoute : 0 800 202 223.

Encombrants 2008



Lundi 15 septembre
Lundi 15 décembre

FAITES VIVRE VOS COMMERÇANTS ET SERVICES !



PHARMACIE

avenue de la Jonchère

01-60-31-15-24

Le lundi de 14 heures à 20 h 30 du mardi au samedi de 9 heures à 20 h 30 en journée continue.

Pour joindre la pharmacie de garde :
 Commissariat de police
 9, allée Vieille-et-Gentil - Lagny-sur-Marne.
 Tél. : 01-64-12-68-68.

Dr DRUET-CAZAS

48, avenue de la Jonchère

☎ : 01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :
 Les samedis après-midi, dimanches
 et jours fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre
 N° unique : 01-64-30-64-30



SPEED PIZZA

60 bis, avenue de la Jonchère

01-64-30-30-30



CLUB DE LA VERRERIE

30, rue des Terres-Fortes

01-60-07-04-04

<http://clubdelaverrerie.com/>



Le Cœur de Chanteloup

Boulangerie-Pâtisserie

44 et 46 avenue de la Jonchère

01-60-35-91-01

ÉPICERIE

2, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-48-83



TABAC JOURNAUX



POINT POSTE :

Retraits/Dépôts
 de colis et de recommandés,
 vente de timbres...

Fermé le MARDI
 60 bis, avenue de la Jonchère

STEPH COIFFURE

Féminin - Masculin - Enfants
 Séances UV

4, route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-02-98-80

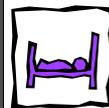


CHANTELOUP HÔTEL **

Route de la Ferme-du-Pavillon

01-64-30-00-00

<http://www.chanteloup-hotel.fr>



TAXI CHANTELOUP

M. Éric Bon

06-07-23-50-54



Calendrier de collecte des déchets

Chanteloup en Brie

Ordures ménagères	Mardi et Vendredi	Les poubelles doivent être sorties le matin même.
Collecte sélective	Jeudi	Bacs verts : verre Bacs jaunes : plastique, papiers, cartons
Encombrants	Lundi 16 juin, lundi 15 sept. 2008 et 15 décembre 08	
Déchets toxiques	Déchetterie	PRATIQUE Piles électriques boutons, cartouches d'imprimantes : Réceptacles sont à votre disposition en mairie.
Déchets verts	Déchetterie	

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	CROISSY BEAUBOURG ST-THIBAUT-DES-VIGNES	CHELLES NOISIEL
Lundi & mercredi	9h00 - 13h00	15h00 - 19h00
Mardi, Jeudi & Vendredi	15h00 - 19h00	9h00 - 13h00
Samedi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00	
Dimanche	9h00 - 13h00	

Fermeture les jours fériés

CHELLES
 zac de la Tuilerie
 rue de la Briquerterie

CROISSY-BEAUBOURG
 ZA Pariest
 Rue des vieilles vignes

NOISIEL
 parc d'activité de la Mare Blanche
 14 bis rue de la Mare Blanche

SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES
 ZA La Courtillière
 3, rue du Grand Pommeraye

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à

Fermeture les jours fériés

Se présenter au gardien muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou d'une pièce d'identité et du badge d'accès aux déchetteries

Afin de faciliter le recyclage, les usagers sont tenus de faire le tri des déchets.

Pour tout renseignement complémentaire : 119

Kermesse du Centre de Loisirs - 04 juillet 2008

C'est au CLAJ, le vendredi 4 juillet, que s'est déroulée la Kermesse tant attendue des tout-petits. Préparée par les pré-ados, cette édition fut riche en rebondissements, puisque de rebondissements... il fut question, au sens propre comme au figuré. En effet, l'attraction principale -un trampoline géant surmonté d'un portique- a fait le bonheur des minots (et des monos). Harnachés tels des pilotes de Formule 1, ils ont tenté et réussi des saltos arrières à couper le souffle. Les plus timides se sont amusés autour d'ateliers plus calmes, tels que la pêche à la ligne dans bac à sable (bientôt discipline olympique à Pékin) ou encore au Chamboutou, ce jeu d'adresse qui consiste à envoyer des projectiles -mous de préférence- dans un empiement de boîtes de conserves. Super !



BROCANTE ET FETE DE CHANTELOUP (les 3 et 4 mai)



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 17 heures à 19 heures
Mercredi : 9 h 30 à 12 heures
..... 14 heures à 17 heures
Vendredi : 9 h 30 à 12 heures
Samedi (uniquement l'état-civil) :
9 h 30 à 12 heures
Secrétariat : 01-64-12-74-50
Comptabilité : 01-64-12-74-51
Service culturel : 01-64-12-74-54
Périscolaire : 01-64-12-74-57
Cabinet du Maire et urbanisme : 01-64-12-74-52

PERMANENCES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE
Lundi17 heures à 19 heures
Mercredi.....9 h 30 à 12 h—14 h à 17 h
Vendredi9 h 30 à 12 heures
La mairie sera fermée le samedi matin du 5 juillet et le 23 août 2008 inclus

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION ET DE LIAISON
 (Diffusion gratuite)

Directeur de la publication : Marcel Oulès.
Comité de rédaction et conception : Pierrette Munier, Maryse Théault,

Coordination : Stéphane Jahan
 Tél. : 01-60-31-05-91
Impression : Script Laser
Dépôt légal : 1980-3



Internet : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr
 Webmaster : 01-60-31-05-91 E-mail : mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr

Visitez le site www.mairie-chanteloup-en-brie.fr